

SPORT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

CONSTRUIRE L'EMPLOI
VERS UNE STRATÉGIE PARTAGÉE

SOMMAIRE

INTRODUCTION	05
1 - L'emploi sportif comme levier de développement territorial	06
A Métiers	06
B Équipements	07
C Périscolaire	07
D Sport de nature	08
E Performance sportive	08
F Sport pour tous	09
G La commune de Mamoudzou, un exemple à suivre	09
2 - Promouvoir les métiers du sport	10
A Contexte de l'emploi sportif en France et à Mayotte	10
B Renforcer l'attractivité des métiers du sport	11
C Les filières sportives en France	12
D Les formations existantes à Mayotte	12
3 - Structuration du champ du sport	13
A Modèle économique des structures sportives	13
B Financeurs à mobiliser	14
C Accompagnement des structures employeuses	15
D L'exemple de l'AZAJC	16
E L'exemple de l'ANRU+ de Kawéni	16
CONCLUSION	17
ANNEXES	18
Annexe 1 : Analyse SWOT	18
Annexe 2	19
Budget moyen des structures sportives fédérées en France	19
Maillage sportif territorial	19
Annexe 3 : Processus de professionnalisation	20

GLOSSAIRE

3CO : Communauté de Communes du Centre-Ouest
ALS : Animateur de Loisir Sportif
ANRU : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
ANS : Agence Nationale du Sport
APA : Activité Physique Adaptée
APT : Activités Physiques pour Tous
AZAJC : Association Zazatsara Athlétique Junior de Chiconi
BAFA : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur
BEES : Brevet d'État d'Éducateur Sportif
BNSSA : Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique
BPJEPS : Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport
C2P : Compte Professionnel de Prévention
CADEMA : Communauté d'Agglomération de Dombéni-Mamoudzou
CAPEP : Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement du Second degré
CARIF-OREF : Centre d'Animation, de Ressources, d'Information sur la Formation - Observatoire Régional Emploi Formation
CCSUD : Communauté de Communes du Sud
CD : Conseil Départemental
CDD : Contrat à Durée Déterminée
CIE : Contrat Initiative Emploi
CJSOI : Commission de la Jeunesse et des Sports de l'Océan Indien
COSMOS : Conseil Social du Mouvement Sportif
CPF : Compte Personnel de Formation
CPJEPS : Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport
CPRFOP : Contrat de Plan Régional de la Formation et de l'Orientation Professionnelle
CQP : Certificat de Qualification Professionnelle
CRDS : Conférence Régionale Du Sport
CRESS : Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire
DEETS : Direction de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
DEJEPS : Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

DRAJES : Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports
DSJEPS : Diplôme Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport
EPS : Éducation Physique et Sportive
ESS : Économie Sociale et Solidaire
FNPSL : Fédération Nationale Profession Sport & Loisirs
FONJEP : Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire
GEIQ : Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification
INJEP : Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire
INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques
JAN : J'apprends À Nager
LADOM : L'Agence De l'Outre-mer pour la Mobilité
MIFAC : Mayotte Ingénierie Formation Audit Conseil
MNS : Maître-Nageur Sauveteur
OPCO : Opérateur de Compétences
OTAPS/ETAPS/CTAPS : Opérateur/Éducateur/Conseiller Territorial des Activités Physiques et Sportives
PEC : Parcours Emploi Compétences
PEI : Plan Épargne Interentreprises
PSC : Premiers Secours Citoyen
PSL : Profession Sport & Loisirs
PST : Projet Sportif Territorial
QPV : Quartier Prioritaire de la politique de la Ville
RH : Ressources Humaines
SESAME : Sésame vers l'Emploi pour le Sport et l'Animation dans les Métiers de l'Encadrement
SRAV : Savoir Rouler À Vélo
STAPS : Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives
SWOT : Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats
TFP : Titre à Finalité Professionnelle
UFOLEP : Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique
VAE : Validation des Acquis de l'Expérience

EDITO

Réaffirmer le rôle central de l'emploi sportif pour nos territoires

Le 19 avril 2024, nous avons eu le plaisir de tenir la 2^e édition du Forum de l'Emploi, un événement placé au cœur d'enjeux fondamentaux pour notre territoire et notre société : l'emploi, la jeunesse, la cohésion sociale, et le développement économique.

Dans un contexte où la place du travail dans notre société interroge de plus en plus – à l'heure des mutations profondes du monde professionnel et des débats sur le sens même du mot «travail» – nous avons souhaité affirmer avec force une conviction : **l'emploi reste un vecteur de dignité, d'accomplissement personnel et de transformation sociale.**

Profession Sport et Loisirs (PSL) défend depuis toujours une vision exigeante et inclusive du travail, notamment à travers le prisme du sport, qui est à la fois un outil d'éducation, de santé, d'insertion, de performance, mais aussi un levier de développement économique et territorial. À travers ce forum, nous avons voulu **rassembler les acteurs publics, associatifs, institutionnels et économiques**, pour ouvrir ensemble une réflexion de fond sur l'attractivité des métiers du sport, la pérennisation de l'emploi, la formation, le bien-être au travail, et l'engagement citoyen.

Ce forum s'inscrit également dans une dynamique nationale, en écho aux Assises du Travail et à l'objectif de plein emploi porté par le président de la République. Nous sommes convaincus que **Mayotte a toute sa place dans cette dynamique collective**, et que notre territoire peut être un laboratoire d'innovation sociale et professionnelle dans le secteur sportif.

Enfin, à travers cette journée, PSL a souhaité mettre en lumière le **sport comme filière économique à part entière**, porteuse d'emplois durables, d'opportunités pour les jeunes et les moins jeunes, et de réponses concrètes aux défis sociaux actuels.

Ce forum n'est pas une fin en soi, mais **le point de départ d'une mobilisation renouvelée**. Nous continuerons à questionner, à expérimenter, à évaluer, et à coopérer, pour faire du sport un pilier fort de notre développement local.

Merci à toutes et à tous pour votre engagement et votre présence à nos côtés.

Habib-Ben CHADOULI
Président de PSL Mayotte
Président du GEIQ Sport & Animation Mayotte





INTRODUCTION

Le secteur de l'emploi sportif est en plein essor, à l'image de la croissance de 7 % par an qu'il a connu sur les dix dernières années. De plus, selon une étude sur l'impact du sport, réalisée par le COSMOS, **1 € investi dans le sport équivaut à une réduction de 13 € de la dépense publique dans le budget national.** L'investissement dans le sport est donc vecteur de rentabilité.

Le sport transmet des valeurs transposables et bénéfiques à la vie en société. Parmi celles-ci, on relève notamment **l'égalité, l'équité, le respect, la persévérance, la discipline, la coopération et**

l'inclusion. À travers ces valeurs, le sport agit en faveur de **la santé, de l'éducation, de l'intégration et de la cohésion de la population.** Il constitue ainsi un important **levier d'action des politiques publiques.** En effet, ces dernières s'en saisissent pour favoriser le développement territorial. **La branche professionnelle du sport est garante du développement des activités physiques et sportives.** À Mayotte, territoire carencé sur de nombreux plans, **l'emploi sportif apparaît donc comme un élément essentiel à structurer et promouvoir.** (C'est l'enjeu de ce forum).

1 - L'EMPLOI SPORTIF COMME LEVIER DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Les actions du sport en faveur du développement territorial sont détaillées dans le PST (Projet Sportif Territorial), un document établi par la CRDS (Conférence Régionale Du Sport). L'ensemble des projets sportifs visant à répondre aux besoins d'un territoire sont rassemblés dans le PST. Les projets sportifs jugés les plus structurants par la Conférence des Financeurs du Sport sont cofinancés par cette dernière et la CRDS. Les projets abordent une pluralité de thématiques, à savoir le sport de nature, l'excellence sportive, le sport de haut niveau, le sport pour tous, les équipements sportifs, les métiers du sport, etc. La CRDS de Mayotte axe son projet emblématique sur la promotion des métiers du sport, ce qui montre l'importance de développer l'emploi sportif sur le territoire mahorais. Ce projet se traduit, d'une part, par la tenue d'une enquête sur le couple formations-métiers de demain dans le champ du sport et, d'autre part, par la mise en place d'un observatoire du sport. L'association PSL (Profession Sport & Loisirs) Mayotte a été choisie pour porter ce projet.



A Métiers

Comme mentionné supra, un observatoire du sport est en cours de construction à Mayotte. Celui-ci s'inscrit dans le Projet emblématique de la CRDS sur la promotion des métiers du sport. Un observatoire du sport consiste en la collecte puis la distribution de données aux décideurs politiques (État, collectivités), au mouvement sportif (clubs, fédérations), aux acteurs économiques du sport et, de manière globale, à l'ensemble de la population en vue de leur fournir une information régulière et détaillée sur l'état et l'évolution des activités physiques et sportives. Ce projet fait suite à un constat récurrent à Mayotte : il y a une forte carence en données, en statistiques sur le territoire. Dans le domaine du sport, la CRESS a collecté certaines données, dans le cadre de ses missions de collecte de données sur l'emploi et l'accompagnement des structures. Son analyse des données sportives est basée sur le répertoire Sirene de l'INSEE, répertoire qui enregistre l'ensemble des entreprises présentes sur le territoire national. Est obtenu le résultat suivant : à Mayotte, on dénombre 763 entités, soit 3 % du tissu des entreprises mahoraises. Le sport occupe une place importante et grandissante sur le territoire. Les structures sportives sont globalement

réparties de manière uniforme sur le territoire, avec 30 % dans la CADEMA, 21 % dans la CCSUD, 19 % dans la 3CO, 16 % dans le Grand Nord et 15 % dans la CC de Petite-Terre. Parmi les 763 entités, 86 % sont des associations et 42 % sont des clubs de sport. Or, les clubs s'appuient en majorité sur des bénévoles pour développer leurs activités. Il y a donc un besoin de professionnalisation. C'est notamment le rôle de PSL. On assiste à un intérêt croissant pour le secteur sportif du fait d'une prise de conscience du rôle favorable du sport dans l'amélioration du cadre de vie de la population. Cela se traduit par un engagement de plus en plus conséquent de parties prenantes auprès des structures sportives.



Dans la même logique que la CRESS, le CARIF OREF a créé un outil, Dafiné, qui permet de collecter des données et identifier les besoins en compétences de différents secteurs, dont les secteurs sanitaire, médico-social et social. À la demande du Conseil Départemental et de la DRAJES, le CARIF OREF va élargir son champ d'étude au secteur de la jeunesse et du sport pour mieux orienter et donner de la visibilité aux décideurs (Conseil Départemental, DRAJES) qui pourront ensuite déployer leur politique de formation dans le champ du sport. Par ailleurs, le CARIF OREF offre une information sur les formations et les certifications disponibles dans la filière sportive, un accompagnement des acteurs de l'orientation et de la formation pour favoriser leur professionnalisation, une plateforme numérique de formation à distance, une plateforme numérique d'échanges pour les structures, une plateforme numérique de lutte contre l'illettrisme, soit autant de dispositifs que le secteur sportif peut s'approprier.

B Équipements

Le Schéma régional du sport et des équipements sportifs à Mayotte s'intéresse au développement des équipements sportifs sur le territoire. Il met en exergue un manque important de professionnels du sport pour assurer la conception, la construction, la sécurité, la maintenance et l'exploitation des équipements sportifs. À titre d'exemple, sur la zone Dembéni-Mamoudzou-Dzaoudzi-Labattoir, on recense 24 agents disponibles pour un besoin estimé à 604 agents. La priorité étant d'assurer la sécurité et la maintenance des équipements existants, le Conseil Départemental apporte un soutien financier à chaque acteur ayant un projet allant dans ce sens. Un autre axe important, c'est celui du recrutement d'agents de développement et de chefs de projet pour porter les projets des collectivités. Afin de bénéficier du maximum de financements, il est important de cibler les zones les plus carencées, que ce soit en équipements, en agents, en actions car ce sont les zones prioritaires de la politique de la ville.

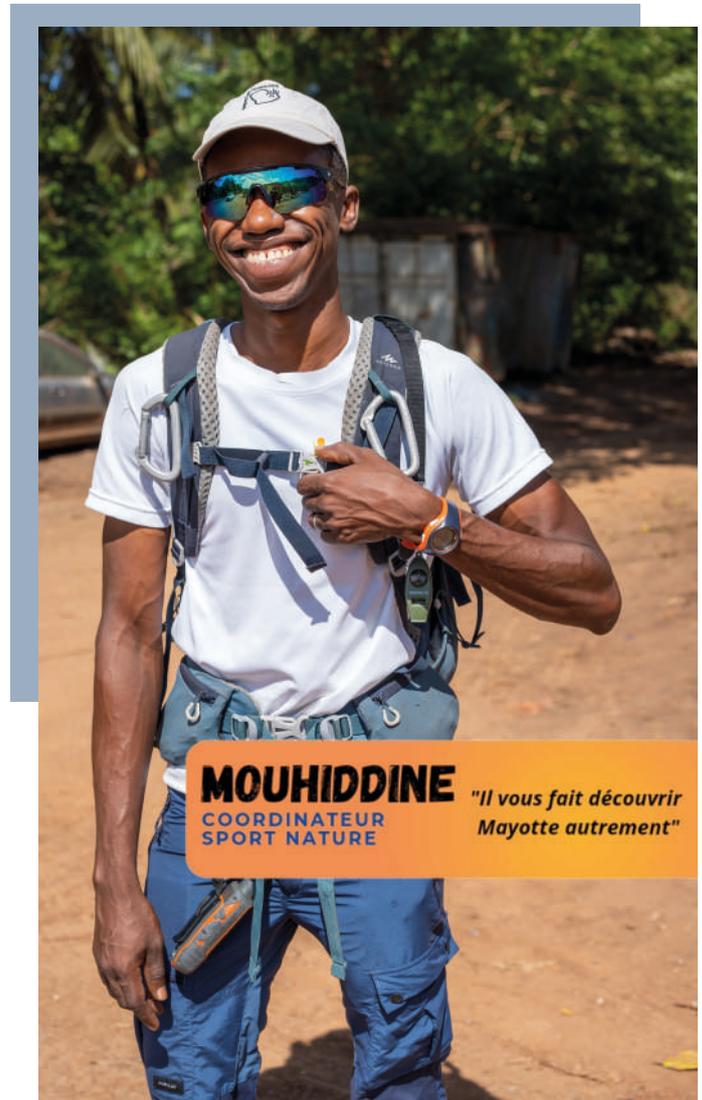
C Périscolaire

Le territoire peut également se développer à travers le périscolaire. Ce temps peut notamment être investi par les activités physiques et sportives. À Mayotte, il y a une absence d'informations sur l'offre sportive déployée dans le cadre du périscolaire. Le 1er degré (maternelle et primaire) représente 202 écoles et 63 000 élèves. Ainsi, la création de 3 500 emplois (BAFA, BPJEPS, DEJEPS, etc.) serait nécessaire pour encadrer l'ensemble de ces élèves sur le temps périscolaire. De plus, peu de dispositifs d'accompagnement tels que des écoles multisports, le dispositif SRAV (Savoir Rouler À Vélo) existent. Afin de remédier à cela, PSL a pour objectif de mettre à disposition des collectivités des éducateurs sportifs pour intervenir dans les accueils collectifs de mineurs et de créer une formation d'encadrement au dispositif SRAV à destination des éducateurs sportifs.



D Sport de nature

Il y a, à Mayotte, 160 km de sentiers balisés répartis en 12 étapes. Cependant, ces sentiers font l'objet d'un manque d'entretien, de balisage, d'accompagnateurs agréés pour encadrer des scolaires et des touristes. Il y a donc des formations et des emplois à créer dans l'entretien, le balisage, la sécurisation des sentiers, ainsi que dans l'encadrement des randonnées. La dimension sportive de ces randonnées peut être conciliée avec une dimension culturelle à travers la visite d'agriculteurs locaux, ce qui sensibilisera aux enjeux environnementaux et favorisera l'économie verte. Un autre aspect à exploiter, c'est celui de l'environnement naturel à disposition. En effet, à titre d'exemple, le lagon et les îlots qui le composent peuvent devenir un espace privilégié pour la pratique de randonnées nautiques, en kayak, en pirogue. Cela nécessite des aménagements, notamment l'installation de pontons sur les îlots.



E Performance sportive

Le sport est également un lieu de performance. En 2014, Mayotte remporte sa première médaille d'or lors des Jeux de la CJSOI. Depuis, au cours des éditions suivantes, les sportifs mahorais ont multiplié les bons résultats. Ces résultats sont le fruit d'un travail conséquent, rendu possible grâce à l'encadrement des sportifs de haut niveau par des entraîneurs diplômés. Ces derniers sont soit bénévoles, soit salariés au sein des clubs, comités et ligues. Beaucoup de jeunes mahorais ont intégré des centres de formation de haut niveau, en Équipe de France ou dans des clubs professionnels. Ces jeunes ont été formés et encadrés à Mayotte par des entraîneurs mahorais, avant de poursuivre leur parcours de sportif de haut niveau hors de l'île. Cette excellence sportive nécessite une professionnalisation de l'encadrement pour être poussée à son optimum. Le dispositif « Jeunes Talents Mahorais » repère et stimule le potentiel sportif chez les jeunes. Il emploie un préparateur mental, ancien champion du monde de kick-boxing et diplômé en préparation mentale. La performance sportive fait appel à de nombreux autres métiers, tels que ceux de kinésithérapeute, veilleur de nuit dans les centres d'hébergement, nutritionniste, etc. Il y a des emplois à créer dans ce domaine également.



F Sport pour tous

Un objectif majeur des politiques publiques, c'est celui de l'inclusion sociale. Le sport pour tous répond à cet objectif. Il s'agit d'offrir à chaque personne la possibilité de pratiquer une activité sportive. Cela se traduit par la mise en place de divers dispositifs, tels que le Pass'Sport, qui apporte une aide financière à la prise d'une licence pour les jeunes en situation précaire, le SRAV ou encore le JAN (J'apprends À Nager). À Mtsamboro, le projet communal « Mtsamboro Natation » a vu le jour. Ce projet consiste à initier la population au savoir nager en proposant des séances gratuites aux classes de CP (225 élèves) et au grand public pendant les vacances. La mise en place du projet a été accompagnée par PSL sur les plans technique, administratif et financier. Deux agents opérationnels sont mobilisés pour le projet : un maître-nageur et un BNSSA surveillant de baignade. Une des limites du projet réside précisément dans la disponibilité de ressources humaines.

En effet, les professionnels relevant de cette compétence d'encadrement d'activités aquatiques sont peu nombreux sur le territoire. La commune de Mtsamboro nourrit l'ambition de former des jeunes de la commune à ces métiers, ainsi que des bénévoles, pour pérenniser le projet et élargir sa capacité d'accueil, en s'ouvrant notamment à d'autres publics (bébés nageurs, personnes âgées, etc.). Depuis son lancement, le projet a réuni 1 700 participants. À travers ce projet, la population accède à une pratique sportive peu démocratisée à Mayotte et améliore sa sécurité en milieu aquatique. À Mayotte, en 2021, 128 noyades, dont 41 décès, ont été recensées. Cela démontre l'importance de développer le savoir nager sur le territoire. Le projet « Mtsamboro Natation » est financé par PSL, la Préfecture, le Rectorat et la DRAJES.



G La commune de Mamoudzou, un exemple à suivre

La commune de Mamoudzou est fortement engagée pour le développement du sport. Plusieurs pôles ont été mis en place au sein de la direction des sports :

- **Un pôle stratégique et administratif** : chargés de mission de grands événements sportifs, de l'excellence sportive, de conseil et de proximité avec les associations, pour définir l'orientation de la direction des sports, responsable administratif sur le secteur sportif
- **Pôle opérationnel** : responsable de l'école de l'excellence sportive, un projet visant à détecter et suivre les jeunes à fort potentiel, responsable des animations sportives
- **Pôle technique** : responsable de la maintenance, du suivi et de l'entretien des installations sportives, responsable de la gestion du fonctionnement des équipements, agents opérationnels d'entretien des équipements, d'encadrement des activités

La commune axe sa stratégie sur la promotion du sport de haut niveau et du sport pour tous. L'ANRU+ de Kawéni constitue l'un de ses projets. Il vise à détecter des jeunes, les former pour ensuite les intégrer dans les différentes structures sportives ou dans la direction des sports de la commune.



2 - PROMOUVOIR LES MÉTIERS DU SPORT

A Contexte de l'emploi sportif en France et à Mayotte

Sur le plan national, la filière du sport génère plus de 400 000 emplois, soit 1,3 % de l'emploi total, dont 84 000 emplois dans des associations sportives. Sur les dix dernières années, l'emploi sportif a connu une croissance annuelle de 7 % et une augmentation du nombre d'établissements employeurs de 12 %. C'est un secteur dynamique avec un taux de croissance moyen des études disponibles de 3 %. Cependant, des freins subsistent. En effet, on observe un turn-over élevé des effectifs. Cette difficulté de fidélisation des salariés est due aux conditions de travail, peu attractives dans l'encadrement des activités sportives, domaine qui représente 60 % des emplois sportifs : horaires de travail peu conciliables avec une vie personnelle (soir, week-end), durée de travail précaire (30 % de CDD, 30 % de temps partiel), risque d'accident du travail élevé (fort engagement physique). De plus, les employeurs rencontrent des difficultés à recruter liées à l'illisibilité de l'offre de formation et à la massification et démocratisation du secteur (de plus en plus de structures présentes sur le marché). Le sport est en perpétuelle mutation. Il s'est transformé, modifié, adapté aux évolutions sociétales et aux conjonctures économiques et sociales. Son ouverture à de nouvelles thématiques (sport santé, sport insertion, sport de masse, sport de haut niveau, sport business, sport nature) crée de nouveaux emplois.

À Mayotte, 56 % des emplois relèvent de l'encadrement, contre 60 % au niveau national, 18 % de la direction des structures, 1 % de la médecine du sport. On dénombre 325 enseignants EPS. Concernant les cartes professionnelles, le CQP le plus rencontré est le CQP ALS. Les TFP sont fortement orientés vers le football, les BEES vers la natation, la plongée et le football, les STAPS vers la natation, la musculation et le football, les BPJEPS vers le multisports (APT), les sports de combat, les activités aquatiques et subaquatiques, les DEJEPS vers la plongée. On peut également noter que seulement 29 % des sportifs pratiquent en installation sportive, le reste évoluant en milieu naturel. Il y a un fort besoin en MNS liée à une volonté de développer la natation sur le territoire. La DEETS accompagne une association qui forme sur le métier de MNS.

Le métier d'éducateur sportif, qui représente 56 % de l'emploi sportif à Mayotte, présente des avantages et des limites. Parmi les avantages, on peut citer l'autonomie du poste, qui apporte plus de liberté dans

l'organisation de l'emploi du temps, la place centrale de l'activité physique dans les missions et la diversité des publics rencontrés. En contrepartie, plusieurs limites sont identifiées :

- **Mobilité** : déplacements des éducateurs et des pratiquants limités par l'absence de transports en commun, l'insécurité (agressions sur le trajet domicile-lieu de pratique telles que les caillassages, les prises d'otage, etc.)
- **Fort engagement physique** : risque plus élevé d'accident du travail



B Renforcer l'attractivité des métiers du sport

Lors du Grenelle de l'emploi sportif qui s'est tenu en juin 2023, des mesures ont été adoptées pour renforcer l'accès aux métiers du sport et leur attractivité. L'objectif est de créer 100 000 emplois et de multiplier par cinq le nombre de bénéficiaires d'actions d'insertion par et dans le sport d'ici 2027. Les principales mesures sont :

- **Améliorer la lisibilité et l'offre de parcours de formation des métiers du sport** : mise en place d'un référentiel commun dans lequel les formations (110 diplômes existants) sont organisées par blocs de compétences afin de créer des passerelles entre elles
- **Renforcer l'accompagnement et le soutien à l'emploi sportif** : intégration des métiers du sport sur MétierScope, plateforme de France Travail qui propose des fiches métiers (compétences, missions, offres d'emploi, formations existantes, etc.) ; réaffirmation des dispositifs en faveur de l'insertion par et dans le sport (SESAME (accompagnement des jeunes dans leur parcours d'insertion), aides à l'emploi de l'ANS, apprentissage)
- **Développer la qualité de l'emploi sportif et l'attractivité des métiers** : suivi de l'évolution de l'emploi et des besoins via le baromètre des emplois dans le sport (INJEP) ; campagne de promotion des métiers du sport sur les réseaux sociaux
- **Affirmer et faire monter en puissance le rôle social des acteurs du sport** : mise en place du réseau des acteurs sportifs engagés (18 clubs et ligues à Mayotte) dont le but est de professionnaliser les clubs et développer les actions en faveur de l'insertion par le sport (dispositif « Du stade vers l'emploi » par exemple)
- **Assurer une meilleure reconnaissance des compétences dans le sport** : ouverture du système VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) au domaine du sport

L'attractivité des métiers du sport peut être accrue via le volet RH. Cela peut passer par la promotion du bien-être et de la cohésion au travail, d'une rémunération avantageuse (tickets-restaurant, frais kilométriques, etc.), d'une liberté d'exercer en autonomie et de manière responsable. Pour qu'un poste soit attractif aux yeux d'un chercheur d'emploi, il faut l'environner d'une pluralité d'avantages. Dans ce sens, des conditions de travail confortables sont à mettre en avant. Le CPF contribue

à la valorisation d'un emploi. Il permet aux salariés de financer leur formation tout au long de leur carrière. Il existe également le C2P (Compte Professionnel de Prévention) qui vise à réduire l'exposition des salariés aux risques professionnels en leur offrant la possibilité de se former ou d'engager une reconversion pour accéder à un emploi moins exposé ou non exposé à ces risques. Les bénéficiaires du C2P doivent remplir les conditions suivantes : exercer dans le secteur privé, être affilié au régime général de la sécurité sociale, avoir un contrat de travail d'au moins un mois et être exposé au moins à un facteur de risque. Les facteurs de risques peuvent être liés au rythme de travail, au travail de nuit, au travail répétitif, au travail en équipe alternante, à l'environnement (températures extrêmes, bruits, etc.). Le métier d'éducateur sportif est grandement exposé à ces risques. La cotisation annuelle au C2P peut atteindre les 2 000 €. Le C2P permet de financer une action de formation professionnelle continue, un complément de rémunération pour un passage à temps partiel, un départ en retraite anticipé ou encore un projet de reconversion professionnelle. Ce dispositif a pour finalité d'assurer une bonne santé physique et mentale des salariés au sein de leur entreprise.

Le service civique peut être encouragé pour susciter l'envie chez les jeunes d'exercer dans le champ du sport. Ce dispositif de volontariat permet d'expérimenter, de découvrir un secteur d'activité pour confirmer ou infirmer un éventuel projet professionnel. Le parcours d'insertion peut se poursuivre par une phase de préformation durant laquelle sont accompagnés des publics jeunes, éloignés du milieu scolaire et/ou professionnel, vers l'emploi. Cela les prépare aux exigences d'entrée en formation à travers une remise à niveau en matière de communication, de savoir-être, éléments essentiels à la réussite d'une carrière et qui sont peu travaillés en formation. PSL accompagne les publics en difficulté, sociale, financière, de mobilité, vers la réussite professionnelle à travers le GEIQ (le premier en outre-mer dans le domaine du sport et des loisirs). Le métier le plus présent au sein du secteur, à savoir celui d'éducateur sportif, est accessible par l'obtention d'un BPJEPS. L'entrée dans cette formation peut se faire directement ou via le CPJEPS, en fonction du niveau de compétences.

Une autre alternative, c'est celle de l'insertion par le sport. Il s'agit d'intégrer l'activité physique et sportive dans des parcours de préformation ou de formation à des métiers extérieurs au domaine du sport. Le sport est utilisé comme levier de remobilisation à travers les compétences qu'il permet d'acquérir (communication, esprit d'équipe, sécurité, confiance en soi, etc.).

C Les filières sportives en France

En France, plusieurs filières sportives sont proposées :

- **Ministère des Sports** : BPJEPS, DEJEPS, DSJEPS
- **Ministère de l'Enseignement Supérieur** : licences, masters, doctorats STAPS
- **Ministère de l'Éducation Nationale** : CAPES
- **FPT** : CTAPS, ETAPS, OTAPS
- **Fédérations** : TFP entraîneur, arbitre, etc.
- **Branche professionnelle** : CQP

Il y a 230 certifications actives, dont 172 (75 %) délivrées par le ministère des Sports. Les métiers d'encadrement d'APA (Activité Physique Adaptée), de préparateur physique et mental, d'ALS et de responsables de structures sportives figurent parmi les métiers qui connaissent la plus forte croissance.

D Les formations existantes à Mayotte

Quelques organismes de formation aux métiers du sport existent à Mayotte. L'UFOLEP Mayotte propose la formation PSC1 qui forme aux premiers secours, une formation fortement recommandée pour les éducateurs sportifs régulièrement confrontés à des accidents dans l'exercice de leurs fonctions. 375 personnes y ont été formées en 2022, 275 en 2023. En 2022-2023, l'UFOLEP proposait un CQP ALS Jeux sportifs et jeux d'opposition et un CQP ALS Activités gymniques d'entretien et d'expression, formations auxquelles 16 personnes se sont inscrites, parmi lesquelles 8 ont été diplômées. L'UFOLEP, au niveau national, a eu l'habilitation pour la mise en place d'une formation pré-qualifiante dans le domaine du sport. Une demande est en cours pour obtenir cette habilitation à Mayotte. Cette formation dispense des connaissances générales du milieu sportif, de l'histoire et de la réglementation du sport. Elle ouvre à une grande diversité de disciplines sportives pour la suite du parcours de formation, ce qui pallierait un problème de sur-spécialisation dans une ou deux disciplines au sein de la profession d'éducateur sportif. En effet, on constate un nombre important de BPJEPS APT spécialisés dans une ou deux disciplines. Si les formations CQPALS ont été interrompues en 2023-2024, l'UFOLEP souhaite les relancer en 2024-2025. C'est une formation qui présente plusieurs avantages : elle est assez rapide (160 heures), elle peut être complétée avec un emploi, dans le périscolaire par exemple, c'est une formation pré-qualifiante et rémunérée. Le CQP ALS permet l'acquisition de compétences en matière de préparation, de conduite et d'encadrement d'un projet d'animation.

Un autre organisme de formation dans le domaine du sport à Mayotte, c'est MIFAC. Cet organisme propose un parcours complet sur des formations sport et des formations jeunesse. Il y a plusieurs niveaux de formation :

- **Premier niveau, CPJEPS** : découverte de l'animation professionnelle, formation mise en place sur la demande de deux associations de Kawéni, qui accompagnent des services civiques vers la qualification, et menée en partenariat avec Akto et la DRAJES.
- **Deuxième niveau, BPJEPS** : APT ou Loisirs pour tous publics (forte demande des employeurs en animateurs ayant la bi-qualification), formations en apprentissage, projet initié en collaboration avec l'ANRU+ de Kawéni (projet de la commune de Mamoudzou), dont l'objectif est d'insérer des jeunes, et PSL, l'employeur de ces jeunes
- **Troisième niveau, DEJEPS** : DE Perfectionnement sportif et DE Développement de projets territoires et réseaux, former des agents de développement en animation et en encadrement d'activités physiques et sportives

MIFAC propose également une session de pré-qualification pour accéder au BPJEPS. Cette session prépare le projet professionnel des jeunes, leur donne un aperçu du milieu professionnel et les confronte aux activités qu'ils seront amenés à encadrer et/ou animer.



3 - STRUCTURATION DU CHAMP DU SPORT

A Modèle économique des structures sportives

Au niveau national, le budget moyen des structures sportives fédérées est de 52 700 €. Ce budget est composé à 84 % de ressources privées (42 % adhésions annuelles, 26 % recettes d'activités autres que l'activité principale, 9 % partenaires, 7 % autres) et à 16 % de subventions publiques (dont 75 % provenant des communes). Ce modèle économique est impacté par trois facteurs :

- **Statut d'employeur** : augmentation considérable du budget
- **Offre d'activités** : loisirs ou compétition, niveau de compétition
- **Territoire (taille des clubs)** : club de proximité, budget moyen 11 800 € et moins de 100 licences, pas de salariés, 74 % des clubs en France ; club intermédiaire, budget moyen 80 000 € et plus de 100 licences, présence de salariés

Pour financer un emploi, il faut trouver les recettes suffisantes pour couvrir les charges liées à cet emploi. Ces dernières sont relatives au salaire, aux charges sociales, à la cotisation à l'Opco pour financer la formation, au coût de la médecine du travail, de la mutuelle, aux frais de déplacements, aux tickets-restaurant, etc, soit l'ensemble des éléments qu'une structure est disposée à mettre en œuvre pour rendre un emploi attractif. Ces recettes peuvent être générées par :

- **Les cotisations** : augmenter le prix, le nombre, s'appuyer sur le dispositif « Pass'Sport » (aide à la prise d'une licence à destination des jeunes en situation précaire)
- **Les subventions** : aide à l'emploi (« Un jeune, une solution », ANS Emploi, PEC, aide à l'embauche de droit commun), subvention de projet (réponse à un appel à projets en intégrant le salarié au projet)
- **Les financements privés** : prestations (événements sportifs, culturels, etc.), produits dérivés (objets, tee-shirts, etc.), sponsoring, crowdfunding, mécénat

- **Solliciter un groupement d'employeurs tel que PSL** qui met à disposition des professionnels du sport pour un nombre d'heures défini entre la structure et le GE
- **La création d'un emploi à temps plein en diversifiant son activité** : intervenir auprès des scolaires par exemple, des jeunes en accueil de loisirs, des seniors, des salariés en entreprise, des parents accompagnateurs, des publics en difficulté sociale, des personnes en situation de handicap, des personnes atteintes de pathologies



B Financeurs à mobiliser

Pour les financeurs, le sport représente un enjeu de développement territorial, à travers ses vertus éducatives, sanitaires, inclusives, de cohésion sociale. Ainsi, les zones les plus précaires font l'objet des financements les plus importants, à l'image des cités éducatives de Dzoumogné, Kawéni et en Petite-Terre où les projets sportifs sont fortement soutenus par la politique de la ville (Préfecture).

Des aides individuelles à la formation, offertes par le CD, peuvent être mobilisées. En amont de la demande de subvention, le cadre d'utilisation de celle-ci est à définir (projet, recrutement, formation, paiement de charges fixes (impôts, sécurité sociale, etc.), etc.). Cette tâche incombe aux responsables associatifs qui sont chargés de l'organisation du budget. Dans le cadre du CPRFOP (Contrat de Plan Régional de la Formation et de l'Orientation Professionnelle), le CD propose une aide à l'emploi dans les domaines du social, de la jeunesse et du sport. Celle-ci se traduit par des conventions conclues entre le CD et des structures pour accueillir de nouveaux salariés. Le CD aide à la recherche de formation, au financement des frais organisationnels (déplacements, hébergement, frais pédagogiques). Il existe également le dispositif LADOM, cogéré par l'État et le Département, qui vise à faciliter la mobilité à l'extérieur du territoire.

France Travail est aussi un partenaire à mobiliser. Cet organisme propose des dispositifs d'aide au recrutement : actions de formation préalables au recrutement pour les CDD de moins de 6 mois, PEC (Akto, emploi permettant de développer des compétences transférables et incluant un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours par l'employeur et le service public, objectif d'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du monde professionnel), CIE (Contrat Initiative Emploi, prise en charge partielle de la rémunération d'un salarié et aide à l'intégration de ce dernier dans le poste), emplois francs (aide à l'embauche de personnes issues des QPV), immersion professionnelle pour évaluer si le poste convient à l'employé et réciproquement suivie d'une phase de pré-qualification et de formation.

Enfin, un dernier acteur important dans la structuration du secteur, c'est Akto, l'unique opérateur de compétences à Mayotte. Il a pour missions de :

- **Financer l'alternance** : contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation
- **Développer l'offre de formation et encourager l'embauche des apprentis** : aides au recrutement
- **Accompagner les branches dans la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences** : déterminer le niveau de prise en charge des contrats d'apprentissage
- **Accompagner les structures de moins de 50 salariés** en leur apportant des financements pour la formation de leurs salariés

Les grands axes stratégiques d'Akto portent sur la promotion des métiers auprès des jeunes, à travers la tenue de salons, de forums, et la réponse aux besoins en compétences des entreprises.

Plusieurs dispositifs de recrutement sont identifiés : le PEC, le contrat d'apprentissage, le PEI (Plan Épargne Interentreprises, favoriser l'épargne salariale), le contrat de professionnalisation, l'insertion par le sport, le plan de développement des compétences (formations mises en place par l'employeur pour ses salariés).

C Accompagnement des structures employeuses

La CRESS fait la promotion et accompagne les porteurs de projets de l'ESS, à travers deux dispositifs :

- **Guide Asso** : réseau d'appui national, en partenariat avec le mouvement associatif, la DRAJES et d'autres acteurs tels que PSL, outil qui vise à labelliser tous les acteurs de l'accompagnement du territoire (spécialiste, généraliste, information et orientation) pour les fédérer et coordonner leurs actions
- **Guide des acteurs de l'accompagnement technique et financier**

PSL met à disposition des éducateurs sportifs sur tout le territoire et accompagne les structures sur la formation. Cet accompagnement se fait de manière continue et s'appuie sur le service juridique de la FNPSL et sur des outils de budgétisation.



D L'exemple de l'AZAJC

Pour illustrer le propos, voici l'exemple de l'AZAJC. Cette association a été créée suite à la disparition de la Ligue Mahoraise d'Athlétisme et au besoin des jeunes de pratiquer l'athlétisme. Le club a orienté ses jeunes adhérents vers un projet professionnel dans le sport. Beaucoup sont partis en STAPS dans l'objectif de revenir plus tard pour intégrer le club en tant que salariés. Mayotte ne présentant pas de pistes homologuées pour accueillir des compétitions, une perte de motivation a été constatée chez les adhérents en 2021, ce qui a entraîné une baisse importante du nombre de licenciés. En conséquence, le club a réadapté l'offre de pratique à la demande et s'est orienté vers l'organisation de compétitions de course à pied, notamment des trails (Trail du Centre, Raid Multisports). Pour concrétiser ce projet, le club s'est appuyé sur le dispositif « Un emploi, une solution », piloté à Mayotte par la DRAJES et qui consiste en une aide à l'embauche. Il y a également eu un recours au FONJEP, une aide attribuée à une association pour un projet nécessitant l'intervention d'un salarié. Une fois ces emplois créés, l'AZAJC se devait de les pérenniser. Pour ce faire, elle s'est orientée vers le péricolaire à travers l'accompagnement des professeurs d'EPS, l'organisation d'événements à l'école pour faire découvrir l'athlétisme aux jeunes. De plus, le club a mis en place une formation de guide-accompagnateur de randonnée pour structurer cette pratique très développée à Mayotte mais peu encadrée. Huit guides ont été formés à l'AZAJC.



E L'exemple de l'ANRU+ de Kawéni

L'ANRU+ de Kawéni est basée sur le dispositif national ANRU. Ce dernier finance et développe dans les quartiers des actions en faveur de l'emploi, notamment des actions sportives :

- Accompagnement à la professionnalisation des clubs et associations sportives
- Mise en place de formations adaptées
- Mise en place de clauses d'insertion dans les marchés publics
- Mise en place d'une coopération renforcée entre les différents acteurs

L'ANRU+ de Kawéni, financé en partie par la Préfecture, propose des parcours de professionnalisation pour des jeunes de Kawéni éloignés de l'emploi. Ce projet est mené en collaboration avec MIFAC, le GEIQ PSL, la DRAJES et Akto. Le projet se fixe l'objectif d'amener les jeunes vers un emploi pérenne. Il suit les jeunes de la phase de pré-qualification jusqu'à l'insertion professionnelle via le GEIQ, qui les emploie et les met à disposition des associations, en passant par la formation BPJEPS.



CONCLUSION

Les professionnels sont essentiels au fonctionnement et à la dynamisation du secteur, et ce dans tous les corps de métiers que couvre le champ du sport : animateurs, managers, gestionnaires administratifs et financiers, gestionnaires RH, etc. Pour satisfaire ce besoin en emploi, la formation est essentielle. PSL contribue à ce développement via le GEIQ qui propose un parcours d'insertion allant de l'orientation de la personne jusqu'à son embauche durable dans un emploi.

Les communes ont un rôle majeur à jouer dans le développement du sport, celles-ci constituant la principale ressource publique de financement des associations à l'échelle nationale. Les communes de Mayotte doivent s'inspirer de l'exemple de Mamoudzou et s'emparer des politiques sportives. PSL œuvre à ce rapprochement entre collectivités et associations.

Le sport se situe au cœur du développement d'un territoire. En effet, il agit en faveur de la santé, de l'éducation, de l'inclusion, de la cohésion sociale et transmet des valeurs citoyennes telles que l'équité, l'égalité, le respect, la discipline, la persévérance, la coopération et l'inclusion. Les actions en lien avec le sport sont définies par la Conférence Régionale du Sport et contenues dans le Projet Sportif Territorial. Elles portent sur une pluralité de thématiques, toutes plus bénéfiques les unes que les autres à l'amélioration de la vie en société. Parmi ces thématiques, on trouve notamment celles du sport santé, du sport de haut niveau, du sport pour tous, de l'insertion par le sport, du sport périscolaire, des équipements sportifs, du sport de nature ou encore de l'emploi sportif. Cette dernière constitue l'axe central du Projet Emblématique de la Conférence Régionale du Sport, ce qui démontre la place prioritaire de l'emploi sportif dans les enjeux territoriaux. Le déploiement de projets sportifs

nécessite une professionnalisation du secteur. Cette professionnalisation suit un processus en plusieurs étapes. Tout d'abord, il s'agit d'orienter les publics vers les métiers du sport en rendant l'offre de formation et les emplois accessibles et attractifs. Les mesures adoptées lors du Grenelle de l'emploi sportif en 2023 vont dans ce sens, à travers notamment l'amélioration de la lisibilité de l'offre de formation, une meilleure connaissance des métiers du sport, une mise en exergue des avantages inhérents au secteur, une meilleure reconnaissance des compétences dans le sport, une valorisation du rôle sociétal des acteurs du sport. Les avantages insérés au contrat de travail constituent également un important levier d'attractivité. L'orientation professionnelle, accompagnée par le GEIQ PSL, peut éventuellement se faire via un service civique ou une phase de préformation. Cela débouche sur la deuxième étape du processus, celle de la formation. À ce jour, il existe à Mayotte deux organismes de formation, l'UFOLEP et MIFAC, qui proposent respectivement des formations CQP ALS et des formations CPJEPS, BPJEPS et DEJEPS. Vient ensuite une phase d'insertion, également accompagnée par de nombreux acteurs, et notamment le GEIQ PSL, et pouvant être stimulée par des actions d'insertion par et/ou pour le sport. Ces dernières permettent d'acquérir ou de renforcer des compétences transmises par le sport et valorisées en contexte professionnel. La dernière étape est celle de l'accès à l'emploi. Elle repose sur une capacité des structures à recruter. Cette capacité est assurée par l'obtention de financements, qu'ils soient internes ou externes, et un accompagnement par des professionnels qualifiés. Il s'ensuit une création de poste et l'entrée d'un nouveau professionnel sur le marché de l'emploi sportif. Le professionnel du sport constitue la ressource essentielle à la concrétisation des projets sportifs, la finalité étant le développement territorial de Mayotte.



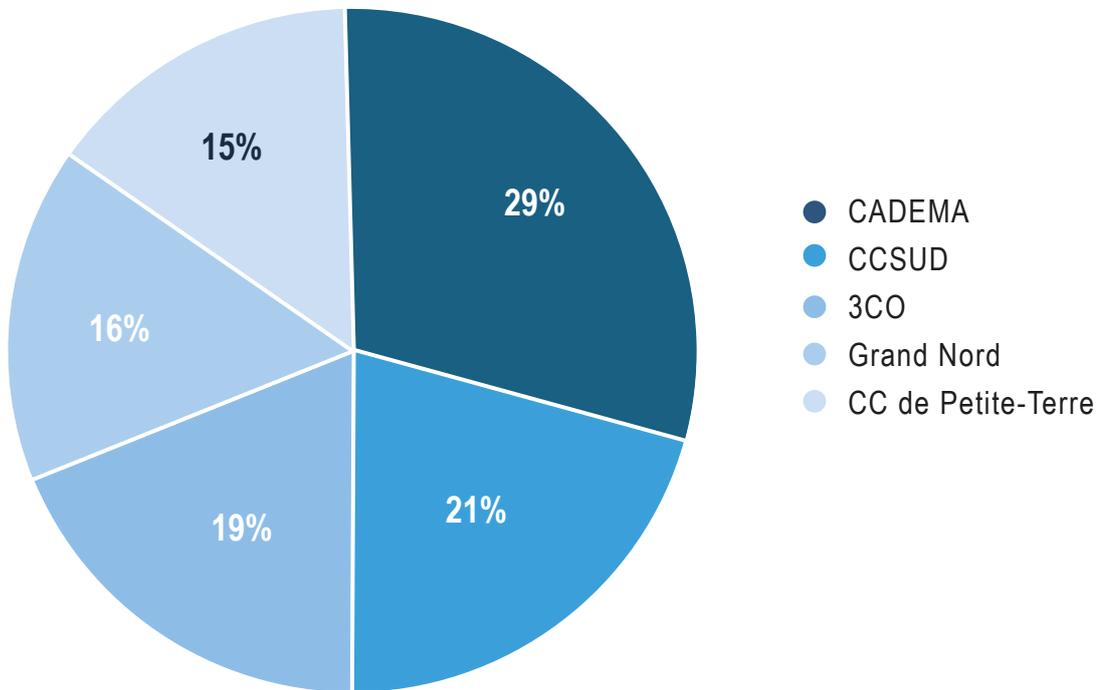
ANNEXES

Annexe 1 : L'emploi sportif sur le territoire mahorais

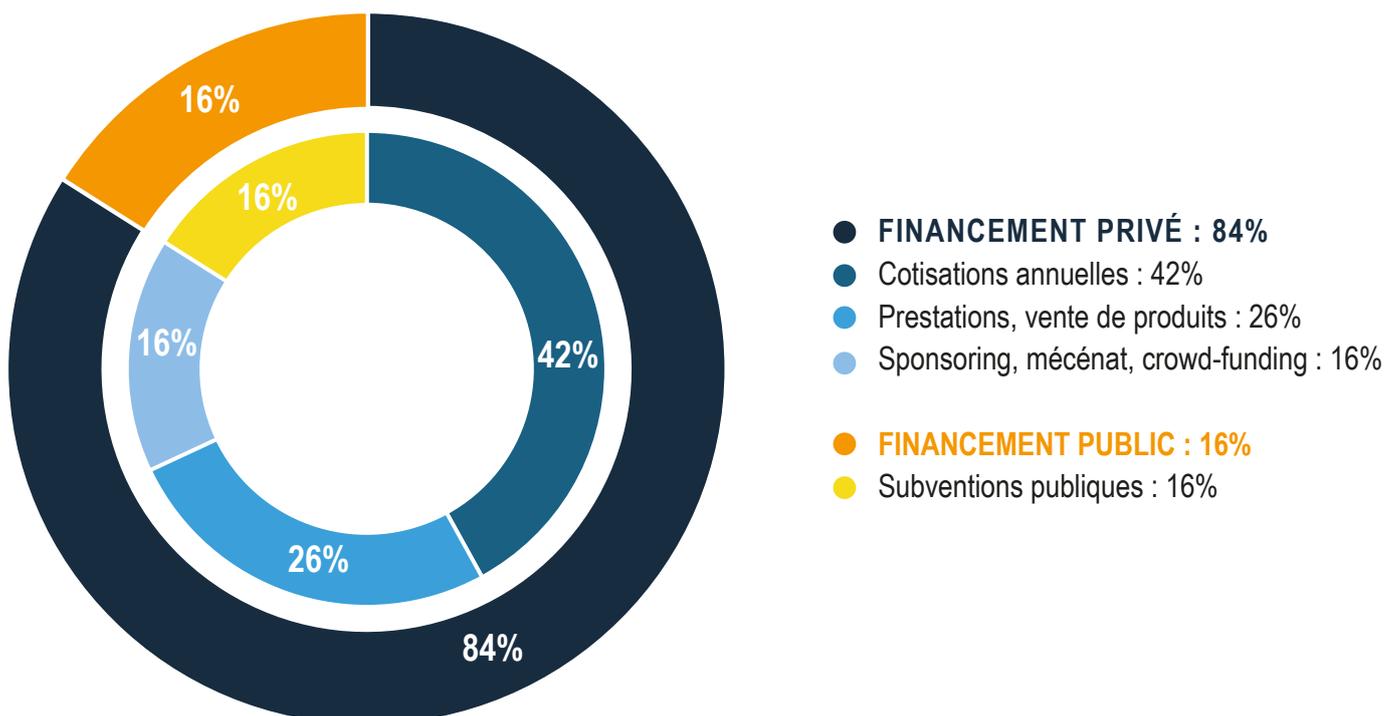
	POSITIF	NÉGATIF
INTERNE	FORCES <ul style="list-style-type: none">● Maillage sportif uniforme du territoire● « Jeunes Talents Mahorais » au service du sport de performance● Projet « Mtsamboro Natation »● Direction des sports de Mamoudzou● Vaste champ d'action du sport	FAIBLESSES <ul style="list-style-type: none">● Carence de données sur le territoire● Manque de professionnels dans tous les champs du sport● Inconvénients liés au métier d'éducateur sportif● Illisibilité de l'offre de formation
EXTERNE	OPPORTUNITÉS <ul style="list-style-type: none">● Garantie de financements importants pour des projets en zone carencée● Environnement naturel à exploiter● Accroissement des recettes des cotisations via le « Pass'Sport »● Subventions à mobiliser (formation, recrutement, emploi, mobilité, projet)● Acteurs de l'accompagnement des structures employeuses	MENACES <ul style="list-style-type: none">● Besoin en professionnels largement supérieur à la disponibilité des professionnels

Annexe 2 : Graphiques

Maillage sportif territorial



Budget moyen des structures sportives fédérées en France



ORIENTATION

Accessibilité et attractivité de l'offre de formation et des emplois :

- Service civique, phase de préformation
- Mesures du Grenelle de l'emploi sportif 2023
- Avantages du contrat de travail
- Valorisation des métiers



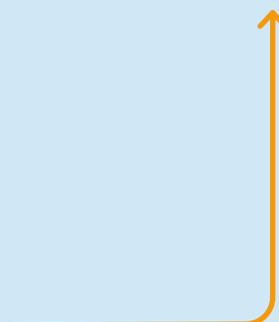
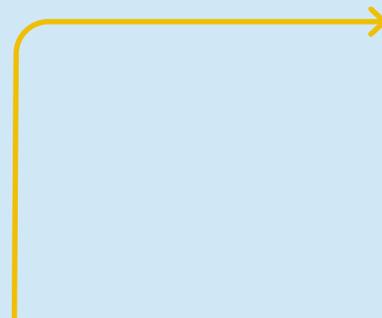
FORMATION

Quatre organismes de formation :

- **UFOLEP** : CQP ALS Jeux sportifs et jeux d'opposition, CQP ALS Activités gymniques d'entretien et d'expression
- **MIFAC** : CPJEPS, BPJEPS APT ou Loisirs pour tous publics, DEJEPS Perfectionnement sportif, DEJEPS Développement de projets territoires et réseaux, session de pré-qualification au BPJEPS
- **PSL** : CPJEPS AAVQ (Animateur d'Activités et de Vie Quotidienne)
- **CROS** : BPJEPS Activités Physiques pour Tous

INSERTION

- Actions d'insertion par et/ou pour le sport, notamment proposées par le GEIQ PSL



EMPLOI

- **Financement privé** : cotisations annuelles, prestations (événements sportifs, culturels, etc.), produits dérivés (objets, tee-shirts, etc.), sponsoring, mécénat, crowdfunding
- **Financement public** : subventions publiques (aide à l'emploi, au recrutement, à la formation, à la mobilité, subvention de projet)
- **Accompagnement** : France Travail, Akto, CRESS, PSL, ANRU+ de Kawéni

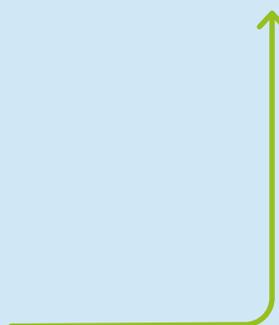


PROJETS SPORTIFS

- **Projets sportifs définis par la CRDS et contenus dans le PST** : sport santé, sport de haut niveau, sport pour tous, insertion par et/ou pour le sport, sport périscolaire, sport de nature, équipements, métiers

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

- Santé, éducation, intégration, cohésion sociale, appropriation de valeurs citoyennes (équité, égalité, respect, discipline, persévérance, coopération, inclusion)





Retrouvez plus d'informations sur :
www.mayotte.profession-sport-loisirs.fr



PROFESSION SPORT & LOISIRS MAYOTTE

73, rue de la mosquée N'Guizi
- 97600 MAMOUDZOU
06 39 64 68 30 - mayotte@profession-sport-loisirs.fr

